

L'an deux mil vingt et un, **le 24 juin à vingt heures**, les membres du conseil municipal de la commune du Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de convivialité sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Evelyne MOUCHEL, Maire.

Etaient présents : M^{me} Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mme Pascale COUVREUR, *1^{ère} adjointe*, M. Bruno LECONTE *2^{ème} adjoint*, Mmes Myriam CAVRET, Barbara DUBUISSON, Nathalie LUCE, Mrs Rudy ALEXANDRE, Frédéric GOHEL, Patrick LAMBERT, Marc MAHIER.

Absents excusés : Mmes Janique SIMON (pouvoir à Pascale COUVREUR), Céline VASTEL (pouvoir à Nathalie LUCE), Mrs Remy CARRIER, David CHOUPPE

Mme Pascale COUVREUR est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 avril 2021.

Madame le Maire demande au conseil la possibilité d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

III - CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

IV - MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ

V - DEVIS DALTONER

Autorisation lui est accordée.

I- RECRUTEMENT SUR UN EMPLOI NON PERMANENT - Délibération

Madame le Maire informe le conseil que la salle de convivialité a été réceptionnée et qu'il est nécessaire de créer un poste non permanent d'adjoint technique pour faire face à un accroissement de travail lié à la location de la salle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Vu le budget communal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la location de la salle de convivialité et d'entretien des locaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021 inclus,

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C,

Cet agent assurera les fonctions d'entretien des locaux ainsi que l'état des lieux avant et après les locations à temps non complet à hauteur de 6 heures hebdomadaires sur la base de l'indice brut 354 indice majoré 332,

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise Mme le maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

II- MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE - Délibération

Après relecture du règlement de la salle du domaine d'Alvard, il s'avère que quelques modifications doivent être effectuées notamment sur le nombre de week-ends octroyés gratuitement pour les associations Ménillaises.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'autoriser un seul week-end par an à titre gratuit pour chaque association de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre :

DECIDE d'autoriser un seul week-end par an à titre gratuit pour chaque association de la commune

III- MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DE CONVIVIALITE - Délibération

Madame le Maire propose au conseil de modifier les tarifs de la salle de convivialité de la façon suivante :

	Grande salle 150 personnes assises	Grande salle avec cuisine	Grande salle avec cuisine + petite salle	Petite salle uniquement + kitchenette
Commune week-end	230.00 €	280.00 €	340.00 €	80.00 €
Hors commune weekend	320.00 €	370.00 €	440.00 €	130.00 €
Réunion en semaine	100.00 €			50.00 €
Caution	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €

Les particuliers de la commune ne pourront louer la salle que 2 fois par an au tarif communal.

L'électricité sera comprise dans les tarifs de la location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'adopter ces modifications aux tarifs de la salle de convivialité.

**IV - MODIFICATION D'UN ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTE
POUR LA LOCATION DES SALLES DU MESNIL AU VAL - Délibération**

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de modifier la régie de recette de la commune afin d'y inclure les produits de la location de la salle de convivialité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de modifier ladite délibération en ce sens :

La régie de recette inclura les produits de location de la salle de convivialité.

V - DEVIS DALTONER - Délibération

Madame le Maire soumet à l'assemblée un devis de la société DALTONER relatif à la téléphonie de la mairie car le matériel actuel devient vétuste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le devis de la société DALTONER pour la fourniture, l'installation et le paramétrage de la téléphonie IP d'un montant de **817.68 € HT**.

AUTORISE madame le Maire à signer tout document relatif à cette dépense.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres du conseil que la salle de convivialité a été réceptionnée le 15 juin. L'inauguration pourrait avoir lieu début septembre ainsi que celle de la nouvelle bibliothèque si les conditions sanitaires le permettent.

Monsieur Rudy ALEXANDRE annonce que le RASSO attire de plus en plus d'exposants et de sponsors.

Les VVT de la Semaine Fédérale du Cyclotourisme passeront le lundi 26 juillet dans les chemins de la commune et les cyclos le mercredi 28 juillet dans le bourg entre 10h00 et 13h00.

Madame Barbara DUBUISSON demande s'il est possible de mettre une table en bois à côté du city afin de se réunir entre assistantes maternelles quand le temps le permet.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 21h50.